

# Convention de garantie sanitaire

Etablie dans le cadre de la vente de caprins destiné à l'élevage



La convention est établie entre les soussignés et ci-après désignés

**Le vendeur**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : .....

N° de troupeau : .....

**L'acheteur**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : .....

N° de troupeau : .....

Il est convenu ce qui suit à l'occasion de la vente des animaux mentionnés ci-dessous :

Identification complète	Sexe	Age

Identification complète	Sexe	Age

Le vendeur garantit les animaux ci-dessus uniquement dans les conditions suivantes :

- dans la mesure où les prélèvements sont réalisés par le vétérinaire de l'acheteur au plus tard 5 jours après la livraison ;
- dans la mesure où les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé ;
- dans le cas où il serait avisé, par lettre recommandée avec accusé de réception, postée dans un délai de 10 jours à partir de la date d'envoi des résultats à l'acheteur, qu'un ou plusieurs animaux n'ont pas présenté une réaction NEGATIVE aux tests de dépistages précisés ci-après.

Le vendeur s'engage à reprendre tous les animaux non négatifs et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tout frais ou débours.

La garantie sanitaire s'applique par défaut à tous les pathogènes repris dans le tableau ci-dessous. Sont exclus de la garantie les pathogènes mentionnés comme tels dans la dernière colonne du tableau. L'acheteur tiendra à la disposition du vendeur les résultats du laboratoire et maintiendra les animaux ci-dessus isolés de son troupeau jusqu'à réception des résultats du laboratoire, et pour les animaux réagissant, jusqu'à leur reprise par le vendeur.

Pathogène	Portée de la garantie	Test	Matrice	Agés concernés	Hors garantie
Virus de l'arthrite-encéphalite caprine (CAEV)	Caprin indemne	ELISA	Sang	> 6 mois	Oui - Non
Concernant les troupeaux participants au programme de lutte CAEV/MAEDI, se référer également aux documents repris ici <a href="https://www.favv-afsca.be/santeanimale/maedivisna/">https://www.favv-afsca.be/santeanimale/maedivisna/</a>					
<i>Chlamydia spp.</i> (Chlamydie)	Caprin indemne ou non-vacciné	ELISA	Sang	Tous	Oui - Non
<i>Coxiella burnetii</i> (Fièvre Q)	Caprin indemne ou non-vacciné	ELISA	Sang	Tous	Oui - Non
<i>Brucella melitensis</i> (Brucellose)	Caprin indemne	ELISA	Sang	> 6 mois	Oui - Non
<i>Mycobacterium avium spp paratuberculosis</i> (Paratuberculose)	Caprin non porteur	PCR	Fèces	> 12 mois	Oui - Non

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le vendeur<sup>(1)</sup>

L'acheteur<sup>(1)</sup>

(1) Précédé de la mention « Lu et approuvé »